

veau Testament n'est pas moins affirmatif : " *C'est un décret, dit saint Paul, que les hommes mourront une fois, pour être jugés après la mort.* (Héb. ix, 27)." Enfin la Bible affirme souvent que les justes et les impies ont après la mort, un sort différent. Jésus-Christ, dans la parole du mauvais riche, ne nous montre-t-il pas les pécheurs dans les tourments et les justes dans la paix ? N'a-t-il pas dit au bon larron sur la croix : " *Tu seras avec moi AUJOURD'HUI dans le Paradis ?* " Saint-Jude, dans son Épître, ne nous dit-il pas que les habitants de Sodome et de Gomorrhe sont en enfer ? saint Jean, dans son Apocalypse, n'affirme-t-il pas à chaque instant qu'il a vu dans le ciel les âmes des saints ? Que signifient tous ces textes, sinon qu'à la mort Dieu opère une séparation entre les bons et les méchants, en d'autres termes, qu'il y a un jugement particulier ?

Prêtres nés à Notre-Dame de la Victoire de Lévis

M. Charles-Edouard Carrier, supérieur du collège de Lévis ;

M. Gilbert Lemieux, curé de Saint-Ferréol, comté de Montmorency ;

M. Onésiphore Cantin, curé de Saint-Maxime, comté de Beauce ;

M. Ferdinand Bégin, curé de Saint-Elleuthère, comté de Kamouraska ;

M. Antoine Pampalon, curé du Cap-Rouge ;

M. Hippolyte Bernier, curé de Beaumont, comté de Bellechasse ;

M. Télesphore Lachance, préfet des études au collège de Lévis ;

M. Célestin Lemieux, directeur des ecclésiastiques au collège de Lévis ;

M. Louis-Philippe Delisle, curé de Stadacona, comté de Québec ;

M. Irénée Lecours, procureur du collège de Lévis ;

M. Albert Côté, curé de Limoilou, comté de Québec ;

M. Elias Roy, professeur au collège de Lévis ;

M. Gaudiose Lemieux, professeur au collège de Lévis ;

M. Charles Roy, vicaire à la cathédrale de Sherbrooke ;

M. Napoléon Laflamme, professeur au collège de Lévis.